

### Comparatif contractuels sur missions temporaires

	<b>UdL SetT</b>	<b>UdL DetS</b>	<b>UdL SHS</b>
Durée des contrats	Dépend de la nature de la demande - Si remplacement en fonction de la durée de l'absence de l'agent remplacé	Dépend de la nature de la demande - Si remplacement en fonction de la durée de l'absence de l'agent remplacé	Dépend de la nature de la demande - Si remplacement en fonction de la durée de l'absence de l'agent remplacé
Modalités renouvellement	Demande DRH - Arbitrage DGS - Renouvellement si le motif existe toujours	Demande DRH - Arbitrage DGS - Renouvellement si le motif existe toujours	Demande DRH - Arbitrage DGS - Renouvellement si le motif existe toujours
Quotité recrutement	50% pour suppléance (sauf demande justifiée), 100% pour renfort	Quotité de la personne remplacée	Quotité de la personne remplacée
Rémunération au recrutement	1er échelon grille ANT A, B ou C Lille 1	1er échelon grille ANT A, B ou C Lille 2	1er échelon grille ANT A, B ou C Lille 3
Evolution rémunération	Non	Non	Non
Régime indemnitaire	Uniquement pour les A	Non	Oui - Proratation en fonction de la durée du contrat
Articles utilisés	besoin temporaire (articles 6 quater, 6 sexies)	besoin temporaire (articles 6 quater, 6 sexies)	Article 6

### Comparatif contractuels sur crédits recherche

	<b>Recherche</b>		
	<b>UdL SetT</b>	<b>UdL DetS</b>	<b>UdL SHS</b>
Durée des contrats	Selon demande laboratoire	Selon demande laboratoire	Selon demande laboratoire
Quotité recrutement	Selon demande laboratoire (en général 100%)	Selon demande laboratoire (en général 100%)	Selon demande laboratoire (en général 100%)
Rémunération au recrutement	Selon demande laboratoire en fonction des crédits recherche. Basée sur grille ANT Lille 1 ou rémunération forfaitaire	Selon demande laboratoire. Basée sur grilles spécifiques pour chercheurs et grilles ANT Lille 2 pour personnels en soutien à la recherche	Selon demande laboratoire en fonction des crédits recherche. Basée sur grille ANT Lille 3 ou rémunération forfaitaire
Evolution rémunération	Non - Possibilité de demande lors du renouvellement	Oui	Non - Possibilité de demande lors du renouvellement
Régime indemnitaire	Non	457 € net sous réserve du financement et de l'accord du directeur de laboratoire	300 € net - Possibilité de prime d'intéressement recherche
Articles utilisés	besoin temporaire (article 6 sexies la 1ère année), puis besoin permanent (article 4-2)		Article 6